



## **CNESER du 19 mai 2022**

### **Projet d'arrêté portant création d'un IEP (Institut d'études politiques) au sein de l'UPEC (université Paris-XII)**

#### **Position FO ESR**

La « note de présentation » fait de manière attendue une présentation idyllique de ce projet de création d'un nouvel IEP.

**Elle ne peut cependant cacher que le vote des organisations syndicales en comité technique a été extrêmement défavorable** : 5 contre (dont les représentants FO ESR au CT de l'UPEC), 5 abstentions.

En effet, le projet de création repose sur des bases extrêmement dommageables pour les droits des personnels comme pour la reconnaissance des diplômes :

- **seulement trois postes de BIATSS, pour une structure destinée à regrouper des entités qui accueillent déjà 865 étudiants** répartis dans cinq licences et huit masters ! Il est promis cinq postes supplémentaires d'ici à 2023 et deux mises à disposition. Il ne s'agit que d'une annonce, et quand bien même serait-elle mise à exécution, trouverait-on suffisant qu'il y ait en tout et pour tout **10 BIATSS pour s'occuper d'un ensemble avoisinant rapidement le millier d'étudiants** ? On serait là très nettement en-dessous de tous les taux d'encadrement habituellement pratiqués et souvent déjà insuffisants.

En outre, d'où proviendraient ces postes ? Il y aurait deux « mises à disposition, sur « ressources propres » selon les promoteurs du projet mais en réalité, faute de ressources propres inexistantes à la rentrée 2022, ces deux postes viendraient très certainement de l'UPEC. Et cinq autres postes, dont on ne sait d'où ils proviendraient, mais qui en réalité seraient aussi pris sur le contingent UPEC. C'est déshabiller Pierre pour habiller Paul !

**Rappelons en effet qu'il y a actuellement environ 150 postes statutaires non pourvus à l'UPEC.** Ne faudrait-il pas plutôt pourvoir ces postes pour faire en sorte que les diplômés actuellement existants à l'UPEC, y compris les diplômés en Sciences politiques, puissent fonctionner correctement ?

- Du côté des enseignants et enseignants-chercheurs, la situation ne semble pas meilleure : le taux d'encadrement ne montera pas, il baissera, compte tenu de l'afflux annoncé. Or il est déjà insuffisant.

Non seulement **aucune garantie n'est donc apportée quant aux moyens humains en termes d'encadrement**, que ce soit côté BIATSS ou côté enseignement, mais il est d'ores et déjà prévisible que ce taux d'encadrement sera nettement insuffisant.

- Enfin, **la possibilité est ouverte de moduler les frais d'inscriptions étudiants.** FO ESR a toujours défendu l'accès à l'Université ou aux cycles universitaires sur la base de la seule détention du diplôme national et avec une quasi gratuité des frais d'inscription. La mise en place de cette structure est une mise en cause de ce principe républicain fondamental.

S'ajoute la création en parallèle d'un « diplôme d'établissement » qui sera adossé aux masters de l'IEP et servira à n'en pas douter de pompe à finances, aux dépens des étudiants qui devront acquitter les frais d'inscriptions de ce diplôme.

On se dirige donc vers une structure qui s'autofinancerait, avec des recrutements sur fonds propres, pour pouvoir éventuellement recruter des personnels contractuels, et qui, après avoir ponctionné l'UPEC pour sa mise en place, fonctionnerait sans aucune mutualisation avec l'UPEC.

**C'est l'université macronienne, l'université privatisable et presque privatisée, qui se profile avec ce genre de projets.**

**FO ESR, en défense des personnels, en défense des diplômés, n'en veut pas.**

**Pour toutes ces raisons, FO ESR, dans le prolongement du vote émis en comité technique de l'UPEC, s'est prononcé contre ce projet d'arrêté.**

*Le vote du CNESER a été très majoritairement contre.*